Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le vendredi 24 avril 2025 à 16 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie. Formant quorum, sont présents les membres du conseil : André Asselin, Frédéric Landry, Jean-René Landry et Sylvain St-Denis, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Le siège No. 4 est vacant et le siège No. 6 est aboli temporairement en vertu de l'article 45 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Madame Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

1.1 Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, madame Nicole Généreux, mairesse, ouvre la séance à 16 h 00.

1.2 Renonciation de l'avis de convocation

Conformément à l'article 157 du code municipal, les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, étant tous présents à la salle des délibérations le 24 avril 2025, à 16 h 00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1.1 Ouverture de la séance
1.2 Renonciation de l'avis de convocation
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2 RESSOURCES HUMAINES
2.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

3 VOIRIE
3.1 Réparation d'urgence du ponceau de la route du Cap

4 AUTRES SUJETS
4.1 Période de questions (obligatoire)
4.2 Levée de la séance

2025-090 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain St-Denis, conseiller, et résolu unanimement :**

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉ

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation de la présente séance énumérant les sujets qui doivent y être traités;

2025-091 **IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu unanimement :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 1.4 Renonciation du délai de 72 heures pour transmission de la documentation.

ADOPTÉ

1.4 Renonciation délai de 72 heures pour transmission de la documentation

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents à cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

2025-092 **IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu unanimement :**

QUE le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du Code municipal du Québec concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision.

ADOPTÉ

2 RESSOURCES HUMAINES

2.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

ATTENDU QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 $ à 220 $;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-093 **IL EST PROPOSÉ par Sylvain St-Denis, conseiller, et résolu unanimement :**

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;

QUE les sommes seront déboursées à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

3 VOIRIE

3.1 Réparation d'urgence du ponceau de la route du Cap

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des réparations d'urgence sur un ponceau situé sur la route du Cap;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport en Vrac St-Denis peut effectuer les travaux immédiatement pour corriger le ponceau sur

la Route du Cap, et ce, au taux CCQ en vigueur et au voyage de matériaux utilisé réel;

ATTENDU QUE le matériel pouvant être récupéré sera réutiliser pour ce ponceau;

EN CONSÉQUENCE,

2025-094 **IL EST PROPOSÉ par Sylvain St-Denis et résolu unanimement :**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie mandate Transport en Vrac St-Denis pour effectuer les travaux de réparation du ponceau de la route du Cap;

QUE le Conseil autorise Mme Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à agir au nom de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE les sommes seront déboursées à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

4 AUTRES SUJETS

4.1 Période de questions

Une période de questions est tenue.

4.2 Prochaine séance du conseil municipal : 7 mai 2025

4.3 Levée de la séance

2025-095 **IL EST PROPOSÉ** par Frédérique Landry, conseiller, et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 16 h 22.

ADOPTÉ

_____	_____
Nicole Généreux Mairesse	Noélie Hébert Tardif Directrice générale adjointe, Greffière-trésorière adjointe